



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Coquillages

Question écrite n° 43459

Texte de la question

M. Yves Marchand a l'honneur d'attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conditions d'application des dispositions de l'article 11 du titre 3 du règlement (CE) no 3699/93 du 21 décembre 1993 et de son annexe 3, article 2.1., qui prévoit, en matière d'aquaculture, l'application des mesures d'intervention aux investissements matériels touchant tant à la construction qu'à la modernisation du matériel. En effet, l'administration des affaires maritimes semble aujourd'hui être réticente à établir un dossier de demande d'aide dans le cadre de la remotorisation d'une barge conchylicole indispensable à la poursuite de l'exploitation aquacole. Il estime qu'une interprétation restrictive des dispositions communautaires serait, non seulement illégale, mais également incohérente par rapport aux efforts entrepris par l'Etat, la Communauté européenne et les collectivités territoriales pour le développement de l'activité aquacole dans notre pays.

Texte de la réponse

Le règlement 3699/93 du 21 décembre 1993 qui définit les critères des interventions communautaires dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ne prévoit pas formellement, au titre des actions structurelles susceptibles de recevoir une aide, la remotorisation d'une barge conchylicole. L'annexe 2.1 de ce texte privilégie en effet l'installation d'équipements et machines nouveaux. Le plan de secteur approuvé de la France reprend ces priorités, sans toutefois exclure expressément les actions de remotorisation. Dans le souci d'accompagner la modernisation des entreprises, il paraît en effet souhaitable, dans le strict respect de la réglementation communautaire qui exclut toute aide à du matériel d'occasion, ainsi qu'à des navires non exclusivement dévolus à l'activité aquacole, d'aider à la remotorisation des navires de servitude conchylicole. Les instructions nécessaires seront données aux services compétents pour réexaminer le dossier en question.

Données clés

Auteur : [M. Marchand Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43459

Rubrique : Aquaculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5235

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6859